

Plan des itinéraires cyclables

Légende

aménagements cyclables :

- piste cyclable (séparée de la chaussée)
- bande cyclable
- trottoir aménagé
- couloir bus

autres voies accessibles aux vélos, sans aménagement :

- - - sentier forestier (non aménagé)
- voie publique limitée à 30km/h
- zone de rencontre
- zone piétonne accessible aux vélos
- voie privée accessible au vélos

▲ aménagement cyclable uniquement dans ce sens
▲ sens unique vélo

4 nombre d'accroches-vélos

400 station vélo (et nombre de places)

RER RER

